

## ARRETE 243/2015

### Désignation des membres du jury dans le cadre d'un appel à candidatures pour la consultation du marché de conception-réalisation du groupe scolaire Nelson MANDELA sur la commune de JUVIGNAC

Nous, Jean-Luc SAVY, maire de Juvignac (Hérault)

**Vu** le décret n°2011-1000 du 25 août 2011 portant sur le code des marchés publics ;

**Vu** les articles 24, 37 et 69 du code des marchés publics ;

**Vu** la délibération n° 14.06.04.17 du 4 juin 2014 désignant les membres de la commission d'appel d'offres;

**Considérant** le lancement d'une procédure de concours d'appel à candidatures en vue de l'attribution d'un marché «conception réalisation du groupe scolaire Nelson MANDELA » à la ZAC des Constellations

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignés pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 24-l-e du code des marchés publics,

Les personnes qualifiées suivantes :

- Madame Emmanuelle NAVARRO, architecte D.P.L.G., 8 Rue Famagouste 34000 Montpellier
- Madame Carole EGREFEUILLE, architecte D.P.L.G., 58 route de Saint Georges d'Orques 34990 Juvignac
- Monsieur Guy LEFEBVRE, architecte D.P.L.G. de Belle Viste – 34980 Saint Gély du Fesc

Les personnes qualifiées suivantes désignées en tant que suppléantes dans le même ordre :

- Monsieur Denys CHANSON, architecte D.P.L.G. 34680 Saint Georges d'Orques
- Monsieur Pascal MEGIAS, architecte D.P.L.G. 30220 Aigues Mortes
- Monsieur Philippe BANEGAS - 9 rue de la Croix - 34880 Lavérune

**Article 2** : Madame le Directeur Général des Services de la ville de Juvignac est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux personnes intéressées.

Juvignac le  
Le Maire,

Jean-Luc SAVY

